

Décision 25-DCC-292 du 20 novembre 2025

relative à la prise de contrôle conjoint d'un fonds de commerce de distribution alimentaire par la société Solomarg aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Posted on: 20 novembre 2025 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

société Solomarg et Association des Centres Distributeurs E. Leclerc (ACDLec)

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou
organisme(s)
concerné(s)**

fonds de commerce situé à
Beuvillers

Lire

Le texte intégral de la décision

131.35 Ko